

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

OBJET: BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Budget supplémentaire 2024

N°2024_068

Date d'affichage de la liste des délibérations : 25 juin 2024

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2024

Date de mise en ligne : 25 juin 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 13 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président de séance : Serge BÉRARD

Secrétaire de séance : Jessica DIONISIO

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Agnès BÉRAL (à Béatrice DHENNIN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Sophie REYSSET (à Nicolas KELEN) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Le budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget principal de la ville s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 944 198,17 €	2 954 636,63 €
Recettes	1 944 198,17 €	2 954 636,63 €

En section de fonctionnement :

- Formaliser l'affectation du résultat 2023
- Ajuster le montant de la dotation de solidarité communautaire à 1 705 000€ soit 30 000 € selon la délibération prise par la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) en mars 2024.
- Ajuster le montant de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat à 183 000 € soit 17 000 € comme suite à la notification de l'Etat.
- Ajuster à la hausse le montant des produits des impôts locaux directs à 6 815 000 € soit + 42 500 €.
- Permettre le réajustement des crédits budgétaires alloués aux services, notamment :
 - Sur les charges à caractère général avec un ajout de 303 000 €: intégrer la hausse des coûts de l'électricité suite aux nouveaux marchés (100 000 €), intégrer également la fourniture de bois pour la chaufferie pour un montant de 20 000 €, les frais de scolarité des apprentis suite au désengagement du CNFPT dans la prise en charge des frais de formation, pour 20 500 €, l'accompagnement à la rédaction du nouveau contrat de la ville pour 12 600 €, l'augmentation d'un contrat de maintenance informatique à 3 ans pour 30 000 €, les frais d'étude sur le développement de la ludothèque pour 16 000 €, la hausse des tarifs du nettoyage du linge pour 10 000 €, la réalisation du film promotionnel de la ville de Brignais pour 8 000 €.
 - Sur la masse salariale, augmenter de 300 000 € l'enveloppe initiale de 9 000 000 € soit environ 3%. Ce complément permettra de couvrir le nouveau poste qui va être créé à la police municipale, l'anticipation du recrutement sur le poste d'instructeur ADS, des congés maternité en 2024, les augmentations engendrées par les revalorisations salariales de 2023, et une éventuelle revalorisation salariale de fin d'année si celle-ci devait être reconduite par le gouvernement.
 - Sur les autres charges de gestion courante une hausse de 42 500 € : ajuster le montant de la contribution au SDMIS à 223 500 € soit + 13 500 €, ajuster la subvention d'équilibre du Centre social pour 17 500 € en lien avec la nouvelle convention pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « La Câlinerie ».
 - Sur les charges exceptionnelles, intégrer l'annulation du titre de recettes à l'encontre de la société Playtime suite au jugement du tribunal administratif du 18/01/2024 pour 24 000 € pour le réémettre à hauteur de 10 000 €.

En section d'investissement :

- Ajuster le montant des investissements (hors restes à réaliser) comme suit :
 - Sur les immobilisations incorporelles : intégrer 255 500 € en ajustant les montants de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments Lassagne pour un montant de 135 000 € comprenant le diagnostic de l'amiante et le bureau de contrôle, la maîtrise d'œuvre pour la végétalisation des cours élémentaire et de la maternelle de l'école Fournion pour un montant de 58 000 € (y compris le relevé topographie et l'étude de sol), la montée en version du logiciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

de gestion des temps pour un montant de 16 500 €, l'audit énergétique de 4 bâtiments d'un montant de 27 500 €, l'étude d'aménagement scénique du Briscope de 10 500 €, un complément pour les frais d'étude de la déchetterie pour un montant de 26 000 €, l'étude de programmation de l'extension du Bri'Sport pour 20 000 €. En parallèle, le projet Cybersécurité affiché au budget primitif à hauteur de 40 000 € est décalé en 2025 ainsi que celui de 18 000 € de l'archivage électronique.

- Sur les immobilisations corporelles, intégrer 575 000 € :
 - en ajustant notamment les travaux de la restructuration de la charpente de l'église pour 55 000 €,
 - en réalisant l'étanchéité de la toiture du Bri'Sport pour 30 000 €,
 - en remplaçant les illuminations pour 38 000 €,
 - en séparant les compteurs électriques des bâtiments situés sur le secteur Jean Moulin (centre social, restaurant scolaire, bâtiment associatif et ateliers municipaux) pour un montant de 30 000 €,
 - en ajoutant un nouveau terrain Padel pour 70 000 €,
 - en installant les fourreaux permettant l'installation d'éclairage public sur la piste de running créée à la plaine des sports pour un montant de 30 000 €
 - en ajustant l'enveloppe du remplacement de l'autocom pour un montant de 30 000 €,
 - en remplaçant le cordage goélette sur les jeux du parc de l'HDV pour un montant de 14 000 €.
 - en inscrivant une marge de manœuvre de 130 000 € pour faire face à des imprévus.
- Financer les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 363 283.79 € en dépenses et 1 184 813.92 € en recettes
- L'opération d'ordre de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (ou autofinancement) s'élève, budget primitif inclus, à 890 698.17 € équilibrés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.
- L'emprunt d'équilibre s'élève donc à 1 013 801.83 €

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 12 juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 26 voix pour, 7 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

• ADOPTER le budget supplémentaire 2024 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jessica DIONISIO

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMA GNAIS • 28 rue Général de Gaulle • 6994

contact@mairie-brignais fr

8 05 15 11

Page 3 sur 3